

DONNÉES



Référentiel des catégories d'intrants et potentiel méthanogène par défaut

Les Comités stratégiques de filière (CSF) ont pour objectif de rassembler l'Etat, les entreprises et les représentants des salariés au sein d'une même instance de dialogue. 19 filières clés de l'industrie française disposent à ce jour un CSF reconnu. La filière « Nouveaux systèmes énergétiques » (NSE) en est l'une d'elles. Elle vise à donner à la France une ambition industrielle sur des technologies nouvelles pour entreprendre la transition énergétique nécessaire à la lutte contre le changement climatique tout en réindustrialisant le territoire. Son périmètre recouvre les questions d'efficacité énergétique, de stockage de l'énergie, d'énergies renouvelables et de réseaux énergétiques. 22 groupes de travail (GT) permettent d'avancer sur ces 4 axes. Parmi eux, le GT biogaz.

À partir du 1^{er} juillet 2023, il devient obligatoire pour un méthaniseur d'une capacité maximale de production supérieure à 200 Nm³ de disposer d'un certificat de durabilité pour pouvoir bénéficier des tarifs d'achat de l'Etat français et pour commercialiser sa production d'énergie en Europe. Différents schémas de certification existent à l'heure actuelle, mais tous possèdent leur propre catégorisation des intrants et il est parfois difficile de situer ceux utilisés par les méthaniseurs français. Le GT biogaz du CSF NSE s'est donc attaché à comparer les catégories d'intrants définies par les principaux schémas volontaires européens et les pouvoirs méthanogènes associés, pour en extraire une typologie pour la méthanisation française.

Ce document, rédigé par le CSF NSE, présente la méthode mise en œuvre pour atteindre cet objectif. Celle-ci a été partagée au sein du GT méthanisation de FranceAgriMer et a été validée par ce groupe. Ainsi, FranceAgriMer publie sur son site internet les documents issus de cette démarche collective, afin de les mettre à disposition de la filière et leur donner une visibilité.

Directrice de la publication : Christine Avelin / Rédaction : direction Marchés, études et prospective

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00 — www.franceagrimer.fr

 FranceAgriMer
 @FranceAgriMerFR

Mission CSF : Référentiel des catégories d'intrants et potentiel méthanogène par défaut

- 1. Classement exhaustif des intrants français : création d'une typologie française**
- 2. Correspondance avec les classements français existants et des schémas volontaires européens**

Avis de non-responsabilité :

Le GT Biogaz et les auteurs de ce document déclinent toute responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'actualité des informations fournies. Les utilisateurs de ce document sont invités à consulter des professionnels qualifiés pour obtenir des conseils spécifiques adaptés à leur situation particulière.

En aucun cas, le GT Biogaz, ses membres ou les auteurs de ce document ne pourront être tenus responsables des dommages directs, indirects, accessoires, spéciaux ou consécutifs résultant de l'utilisation ou de l'incapacité à utiliser les informations contenues dans ce document.

1. Classement exhaustif des intrants français : création d'une typologie française

Afin de vérifier le respect des seuils d'émission de gaz à effet de serre fixés par la directive européenne « RED II », des audits sont menés sur site pour certifier le caractère durable de l'unité de production de biogaz. L'objectif de ce travail est de mettre à disposition du secteur une liste exhaustive d'intrants utilisés par les méthaniseurs français, qui regroupe d'une part les intrants par origine (*i.e.* en fonction de la filière qui les produit : industries agroalimentaires, collectivités, exploitations agricoles, etc.), d'autre part par potentiel méthanogène (BMP) exprimé en normo mètres cubes de méthane par unité de matière organique ($\text{Nm}^3 \text{CH}_4/\text{MO}$).

Cette liste a été élaborée à partir des retours de plusieurs fournisseurs français (Air Liquide, Total, Enercoop, Save, etc.), de compagnies ou organisations spécialistes du biométhane (GRDF, Solagro) et des listes actuelles d'intrants disponibles en France (ISCC, DIGES, MéthaSim, INRAE, Solagro, ABILE, Sys metha, Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse - Annexe 10). Elle a ensuite été challengée lors de réunions avec plusieurs experts de la filière biométhane française : INRAE transfert, Solagro, GRDF, Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France (AAMF), France Gaz Renouvelables (FGR), DIGES et des négociants d'intrants pour la méthanisation en France. Les intrants ont été regroupés de sorte de ne pas dépasser une centaine de catégories.

Pour attribuer une valeur de référence à une catégorie, une revue bibliographique a été menée et des valeurs expérimentales ont été collectées auprès de producteurs et du laboratoire Innolab, également en charge de la partie statistique de ce travail. Pour être représentative, la valeur de référence d'une catégorie doit être la moyenne d'au moins 50 valeurs. Dans ce cas, une moyenne arithmétique est calculée à partir de la gaussienne tronquée (P90-P10 pour une gaussienne

normale). Si l'échantillon est trop petit, la valeur utilisée par défaut sera la moyenne des valeurs BMP de MéthaSim, base de données la plus exhaustive à l'heure actuelle¹. Si l'échantillon contient moins de 50 valeurs et qu'aucune valeur MéthaSim n'est disponible, alors la valeur Innolab est indiquée mais notée comme non représentative. Pour assurer une certaine cohérence au sein d'une catégorie d'intrants, les valeurs des intrants ne doivent pas différer de plus de 20 % du BMP moyen du groupe.

2. Correspondance avec les classements français existants et des schémas volontaires européens

Dans le tableur mis à disposition, cette nouvelle typologie française a été comparée aux catégories d'intrants suivantes, grâce à l'appui d'experts de la filière biométhane française (INRAE transfert, Solagro, GRDF, AAMF, FGR, DIGES) et des auditeurs de schémas volontaires européens :

- RED II - Annexe IX ;
- ISCC material list ;
- Liste des catégories identifiées par la DEGC pour les *Déclaration d'intrants, de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre* (issue de la Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse - Annexe 10) – cependant la DGECE pourrait revoir sa copie et accepter d'utiliser la nouvelle typologie élaborée ;
- DIGES 2 ;
- MéthaSim V2.0 (2021) ;
- INRAE ;
- Solagro ;
- Projet ABILE2 (Améliorer le Bilan Environnemental d'une Exploitation par la méthanisation des déjections animales - Impact des pratiques d'élevage) : MAA, IFIP, ITAVI, Idele, INRAE, INRAE Transfert ;
- Sys-metha_150221 ;
- Liste des matières 2bs ;
- Union DataBase

¹ Notée « valeur biblio »